

Luxembourg, le 2 mai 2005

A toutes les personnes et entreprises
surveillées par la CSSF

Circulaire CSSF 05/181

Concerne : mesures restrictives à l'encontre de personnes accusées par le TPIY

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous communiquer en annexe copie du rectificatif au règlement (CE) n° 607/2005 de la Commission du 18 avril 2005 modifiant, pour la quatrième fois, le règlement (CE) n° 1763/2004 du Conseil instituant certaines mesures restrictives à l'appui d'une mise en œuvre effective du mandat du Tribunal pénal international de l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Le règlement (CE) n° 607/2005 de la Commission vous a été communiqué en annexe à la circulaire CSSF 05/180 du 22 avril 2005. Le rectificatif concerne une mention à la page 18, paragraphe 2, point c) du règlement (CE) n° 607/2005.

Nous vous rappelons que vous êtes tenus de communiquer immédiatement toutes informations utiles en relation avec le règlement précité à la Commission de Surveillance du Secteur Financier qui les transmettra au Ministère des Affaires Etrangères, Direction des relations internationales ainsi qu'au Ministère des Finances.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

COMMISSION DE SURVEILLANCE DU SECTEUR FINANCIER

Simone DELCOURT
Directeur

Jean-Nicolas SCHAUS
Directeur général

Annexe.

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CE) n° 607/2005 de la Commission du 18 avril 2005 modifiant, pour la quatrième fois, le règlement (CE) n° 1763/2004 du Conseil instituant certaines mesures restrictives à l'appui d'une mise en œuvre effective du mandat du Tribunal pénal international de l'ex-Yougoslavie (TPIY)

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 100 du 20 avril 2005)

À la page 18, paragraphe 2, point c):

au lieu de: «Milan Lukic. Date de naissance: 6.9.1967. Lieu de naissance: Visegrad, Bosnie-et-Herzégovine. Nationalité: a) Bosnie-et-Herzégovine, b) éventuellement Serbie-et-Monténégro.»

lire: «Lukic Sreten. Date de naissance: 28.3.1955. Lieu de naissance: Visegrad, Bosnie-et-Herzégovine. Nationalité: Serbie-et-Monténégro.»
